

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-17

LE VENDREDI 20 DECEMBRE DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO. M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M. Romuald SEITE, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :	
en exercice :	14
présents :	12
votants :	14
quorum :	8

PROCURATIONS :

M. Philippe BEUGNON donne procuration à M. Olivier ROUCHE

M. Thierry GARDIE donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

ADHESION DE LA COMMUNE DE HODENT AU SIAA

Par délibération en date du 4 novembre 2024, la commune de HODENT a demandé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA).

L'adhésion d'un membre du syndicat est organisée selon la procédure de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; elle est subordonnée :

- au consentement du comité syndical ;
- à l'accord des conseils municipaux membres du syndicat.

Le comité syndical a accepté le principe de cette adhésion le 28 novembre 2024.

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Hodent.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Hodent au SIAA.

Le Maire

Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance

Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le :

Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :

Publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.